



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio France

Question écrite n° 42297

## Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de rationalisation du réseau local des stations de Radio France. Ce projet, aussi appelé « Plan Bleu » aurait notamment pour conséquence de supprimer les stations locales FIP (France Inter Paris) dans 6 des 9 villes du réseau en raison de leur audience insuffisante au profit de Mouv', la radio jeune de Radio France, et des radios locales de nouvelle génération. Malgré la faiblesse des moyens mis en faveur de leur essor depuis leur création, les stations locales de FIP assurent une mission de service public à vocation culturelle incontestable et offrent à leurs auditeurs une qualité de programmation musicale qui tranche singulièrement sur la bande FM. La mesure d'audience ne peut donc être l'unique critère pour juger de la réussite et de l'avenir de ce réseau. Par ailleurs, le développement d'un service public audiovisuel fort doit permettre de créer une offre nouvelle sans pour autant affaiblir ce qui existe, et mérite au contraire d'être soutenu. Il lui demande de lui préciser les orientations et les mesures que compte prendre le gouvernement afin d'assurer le développement, dans la diversité des offres de programmes de service public des stations locales de Radio France.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la diffusion des programmes de FIP du réseau Radio-France. Radio-France a en effet présenté un plan de développement de ses stations locales et de son offre de programmes dit « Plan Bleu » visant à réorganiser les différentes antennes du groupe en matière de diffusion locale. L'objectif premier est de renforcer la composition de l'offre locale qui avait très peu évolué depuis plus de dix ans et nécessitait une adaptation aux changements sociologiques et démographiques que connaît chacune des régions de notre pays. Selon les responsables de Radio-France, si FIP est une réussite incontestable, les résultats de son audience sont très variables selon les bassins de population, et en conséquence le service apporté aujourd'hui par FIP peut être localement amélioré en faisant évoluer la nature de l'offre locale de programmes de Radio-France et en recherchant la meilleure adéquation aux auditeurs de chaque zone desservie par les antennes locales. Le plan prévoit le développement des stations locales autour d'un réseau commun ; la montée en puissance du « Mouv' » qui est plus particulièrement destiné à la jeunesse ; et la modification du mode de diffusion du réseau FIP, qui comprend neuf stations, dont deux antennes (Nice et Metz) seraient transformées en stations locales de Radio-France, trois autres (Lille, Lyon, Marseille) en antennes du « Mouv' », les FIP de Paris, Bordeaux, Strasbourg et Nantes étant maintenues. Ce projet a fait l'objet d'un accord au sein de l'entreprise exprimé dans le cadre de son comité social central d'entreprise et a été approuvé par le conseil d'administration de Radio-France le 24 mai dernier. Le Gouvernement a exprimé dans ce cadre son souci de voir préservées les missions de service public assumées par l'ensemble du dispositif conçu par Radio-France. Or, les intentions de l'entreprise Radio-France semblent claires de ce point de vue ; en particulier, localement, le rôle joué par FIP sera repris par les autres réseaux, notamment, par les stations locales. C'est le cas tant pour l'information culturelle locale, que pour l'offre musicale. Cette dernière devra faire l'objet d'une politique cohérente, de l'offre locale jusqu'au réseau national. Par ailleurs, chaque hypothèse de transformation d'une station FIP a fait l'objet d'un examen

particulièrement attentif, notamment lorsque cette station joue un rôle notable sur le plan local. Ainsi, à Nantes, un projet d'échange de fréquences a été mis à l'étude par le président-directeur général de Radio-France, afin de maintenir la station FIP et de développer les projets nouveaux de Radio-France dans cette région. Une demande a été faite dans ce sens par le président de Radio-France au conseil supérieur de l'audiovisuel, instance de régulation qui, dans le cadre de la réorganisation de la région Ouest, doit procéder à l'attribution des fréquences. S'agissant de la programmation musicale de FIP au plan national, il faut préciser que la diffusion des programmes musicaux de FIP restera également assurée par les nouveaux supports que sont le câble et le satellite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Sarre](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42297

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2000, page 1221

**Réponse publiée le :** 28 août 2000, page 5051